

3F EXPERTISES

EURL au capital de 1000 euros

Siège social : 5467 En Troyes, 69970 CHAPONNAY

951828698 RCS Lyon

Procès-Verbal des décisions de L'Associé Unique du 10 juin 2025

Le 10 juin 2025, à 10h00,

M. Patrick FRANZON, associé unique de la société 3F EXPERTISES, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 5467 En Troyes, 69970 CHAPONNAY, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 951828698, gérant et Associé unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Changement de dirigeant)

L'associé unique accepte la démission de Patrick FRANZON, à compter du 10 juin 2025 de ses fonctions de dirigeant, le remercie et donne quitus pour l'exercice de son mandat.

L'associé unique décide de nommer en qualité de Gérant Laurent BOIDE demeurant 1 boulevard Chanoine Kir, 21000 Dijon à compter du 10 juin 2025, qui exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus par les dispositions statutaires. Le nouveau dirigeant accepte ses fonctions et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

(Projet de cession de parts et agrément du cessionnaire)

L'associé unique après avoir pris connaissance du projet de cession de parts sociales par Patrick FRANZON, projet qui leur a été notifié et a été notifié à la société, agréé et autorise la cession d'un nombre de 80 parts sociales que l'associé détient au profit de la SARL BOIDE CONSEIL.

L'associé unique après avoir pris connaissance du projet de cession de parts sociales par Patrick FRANZON, projet qui leur a été notifié et a été notifié à la société, agréé et autorise la cession d'un nombre de 20 parts sociales que l'associé détient au profit de la SARL EXPERLIANCE RHONE ALPES.

PF

RC

L'associé unique déclare agréer ce projet de cession et prend en compte la nouvelle répartition du capital social et décide de modifier les statuts en conséquence :

- SARL BOIDE CONSEIL, détenant 80 parts sociales
- SARL EXPERLIANCE RHONE ALPES, détenant 20 parts sociales

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

(Modification des statuts)

L'associé unique, compte tenu des décisions précédentes, décide de modifier les articles correspondants des statuts.

Cette décision est adoptée.

QUATRIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

L'associé unique donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique, les nouveaux associés et le nouveau dirigeant.

R

PF

Signatures

Patrick FRANZON

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a final horizontal stroke.

Laurent BOIDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'B' with a horizontal line extending to the right.

SARL BOIDE CONSEIL représenté par
Laurent BOIDE

A handwritten signature in black ink, similar to the one above, with a stylized 'L' and 'B' and a horizontal line.

SARL EXPERLIANCE RHONE ALPES
représenté par Renan CAIGNAN

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'R' and 'C' with a horizontal line extending to the right.